



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article592>

Daniel Cohn Bendit et la démocratie

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : dimanche 26 août 2012

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Les échanges entre Daniel Cohn Bendit et Eva Joly seraient de l'ordre de l'anecdote émaillant la vie de tout parti politique s'ils n'étaient pas caractéristiques de la grave crise que traverse la démocratie en Europe.

L'enjeu : faut-il ou pas un référendum sur le nouveau traité européen dit « pacte budgétaire » ? Daniel Cohn Bendit y est hostile, Eva Joly favorable.

On peut, comme il est normal dans toute société de liberté, être pour ou contre le traité. Mais au delà du débat classique suscité par ce genre de texte, ce qui frappe, ce sont les arguments employés par Cohn Bendit. Laissons de côté l'invective bizarre lancée adressée à Eva Joly (« elle n'a qu'à faire un référendum sur l'euro en Norvège »...), type d'argument généralement plus répandu chez les xénophobes que chez les progressistes. Remarquons plutôt l'utilisation de thèmes classiques chez les inconditionnels de la construction européenne et utilisés à chaque échéance par des personnalités aussi diverses que Édouard Balladur, Alain Minc ou Pierre Moscovici.

Le raisonnement est assez simple, même s'il prend des formes variées : « c'est européen, donc c'est bon ! », « on a eu du mal à trouver un accord à Bruxelles, alors ne compliquons pas les choses », « il y a urgence, ne perdons pas de temps par des actes inutiles, un référendum, c'est long » ... Toutes ces déclarations sont reliées entre elles par un principe systématique : ce qui est décidé à Bruxelles ne se discute pas. Et ce principe s'applique même quand le texte proposé est « calamiteux », de l'aveu même de ses partisans, comme ils le reconnurent, par exemple, ouvertement pour le traité de Nice en 2000.

Les arguments techniques ou pratiques ne sont que l'habillage d'une idée essentielle : le peuple n'a pas voix au chapitre. D'ailleurs, dans la tête des fédéralistes intégristes, les peuples des États membres ne sont plus que des obstacles qu'il convient de contourner, voire d'éliminer du jeu politique. C'est pourquoi l'idée de refuser un traité n'a, pour eux, pas de sens. Les parlements n'ont qu'un choix : votez oui aux traités ; les peuples ne doivent pas être consultés, y compris et surtout sur ce qui signe, in fine, leur propre disparition. Le précédent que constitue la ratification du traité de Lisbonne - rejeté dans sa version constitutionnelle le 29 mai 2005 par le peuple français - montre que la classe dirigeante ne s'embarrasse pas de scrupules démocratiques. Rien ne doit entraver la marche forcée vers l'intégration européenne, définie a priori comme bénéfique à tous. Par qui ? Quand ? Peu importe apparemment.

En ce jour anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (Voir <http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article13>), il est particulièrement utile et nécessaire de dénoncer de telles méthodes.

Nous nous trouvons à un tournant. Tournant vers un enlèvement idéologique dans des décisions qui ne font qu'aggraver les problèmes. Tournant dans la disparition du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Sachons résister aux sirènes des pseudo évidences.